



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 1er avril 2025, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2025-04-60
- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025
 - 4 - MOT DU MAIRE
 - 5 - INFORMATION PUBLIQUE
 - 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
 - 7.1 - Invitation - Gala Saint-Anselme
 - 7.2 - Invitation - Développement Économique Bellechasse (DEB)
 - 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION
 - 8.1 - RÉSOLUTION - Embauche journalier-étudiant pour l'entretien des parcs
 - 8.2 - RÉSOLUTION - Départ employé #3348
 - 9 - FINANCES
 - 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de mars 2025
 - 9.2 - Programmes et subventions
 - 9.3 - RÉSOLUTION - Approbation du budget 2025 de l'OMH
 - 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de mars 2025
 - 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique
 - 12 - TRAVAUX PUBLICS
 - 12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics
 - 12.2 - RÉSOLUTION - Adjudication d'un contrat pour la réfection du 1er rang et du rang du Sault
 - 12.3 - RÉSOLUTION - Offre de contrat de déneigement de la route 281 par le MTQ
 - 12.4 - RÉSOLUTION - Autorisation d'acquisition d'un véhicule des travaux publics
 - 13 - LOISIRS
 - 13.1 - RÉSOLUTION - Camp de jour
 - 13.2 - RÉSOLUTION - Autorisation de passage et halte ravitaillement dans le cadre du Grand Tour 2025
 - 13.3 - RÉSOLUTION - Fin du contrat avec Créaphiste et nouvelle entente avec impressions PA MORIN
 - 13.4 - RÉSOLUTION - Entente de partenariat avec Jambette
 - 14 - LÉGISLATION
 - 14.1 - ADOPTION - Premier projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie



N° de résolution
ou annotation

2025-04-61

14.2 - RÉSOLUTION - Retrait de l'entente de service en urbanisme avec la MRC

14.3 - RÉSOLUTION - Enjeu des camps de jour

15 - VARIA

15.1 - RÉSOLUTION - Départ de l'employée #7197

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 - INFORMATION PUBLIQUE

Un comité de loisirs se met actuellement en place dans le but d'amener une nouvelle dynamique, une source d'idée et une source de soutien lors des activités. Un premier groupe d'une dizaine de personnes tiendra une nouvelle rencontre le jeudi 24 avril prochain à 18h30 au centre communautaire.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Aucune

Questions du public par courriel / courrier:

Aucune

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.



N° de résolution
ou annotation

2025-04-62

7.1 - Invitation - Gala Saint-Anselme

Une invitation au Gala de Saint-Anselme a été envoyé à la municipalité. Le conseil analysera la demande et donnera suite au besoin à celle-ci.

7.2 - Invitation - Développement Économique Bellechasse (DEB)

Une invitation à l'événement annuel « Activité bilan » de développement économique Bellechasse a été envoyé à la municipalité. Le conseil analysera la demande et donnera suite au besoin à celle-ci.

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

8.1 - RÉSOLUTION - Embauche journalier-étudiant pour l'entretien des parcs

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

ATTENDU le besoin d'avoir une ressource saisonnière pour aider l'équipe des travaux publics à l'entretien des parcs et à d'autres tâches;

ATTENDU l'importance d'avoir des personnes compétentes afin de réaliser les tâches reliées au maintien de nos parcs;

ATTENDU le départ d'un employé-journalier temps plein aux travaux publics;

ATTENDU que le candidat travaille pour la municipalité depuis 2021 comme pompier, signaleur durant l'hiver et remplaçant aux travaux publics;

ATTENDU l'intérêt du candidat, son désir de revenir avec l'équipe des travaux publics et ayant de l'expérience pour l'entretien des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE CONFIRMER** monsieur Tommy Laflamme à titre de journalier-saisonnier pour les travaux publics, volet entretien des parcs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-63

8.2 - RÉSOLUTION - Départ employé #3348

ATTENDU l'embauche de l'employé #3348 à titre de journalier-opérateur ;

ATTENDU la réception d'une démission volontaire de la part de l'employé #3348 pour raisons personnelles, effective à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE PRENDRE** acte de la démission de l'employé #3348 à titre de journalier-opérateur.
- **ET DE NE PAS** combler le poste pour la période estivale.

2025-04-64

9 - FINANCES

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de mars 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;



N° de résolution
ou annotation

2025-04-65

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de mars 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 153 668.44\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) - **confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - **confirmé**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme en loisirs (17 500\$) - **confirmé**
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) - **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - **confirmé**
- Programme en sport et en activité physique (49 000\$) - **confirmé**
- **Programme Nouvel Horizon (17 500\$) - confirmé**

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 4 792 848\$

9.3 - RÉSOLUTION - Approbation du budget 2025 de l'OMH

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'approbation budgétaire révisée pour l'année 2025 de l'OMH Montmagny-Bellechasse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** la révision budgétaire 2025 pour l'ensemble des immobiliers de Saint-Raphaël identifiés aux dossiers de l'OMH Montmagny-Bellechasse présentée par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) tel que présenté ;
- **QUE** la municipalité, pour l'exercice financier en question, verse à l'OMH une somme de 1 167\$ représentant 10 % du montant de la révision budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de mars 2025



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 688-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2025-04-66

En mars, les services municipaux ont émis 17 permis ou certificats dont:

- Permis d'addition d'un bâtiment : 2
- Permis d'agrandissement : 1
- Permis de construction : 4
- Certificat d'autorisation pour démolition : 1
- Permis de lotissement : 1
- Permis de rénovation : 5
- Permis de transformation : 1
- Permis de brulage : 1

L'émission des permis en mars génère une augmentation de la valeur foncière de Saint-Raphaël pour un total de 1 015 619\$ et depuis le début de l'année, un total de 6 731 120\$.

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de mars du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de mars du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12.2 - RÉSOLUTION - Adjudication d'un contrat pour la réfection du 1er rang et du rang du Sault

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions effectué par monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier et madame Valérie Bergeron, greffière-trésorière adjointe en date du 1er avril 2025;

ATTENDU la réception d'offres des soumissionnaires et analyses sommaire de conformités soit:

1- Gilles Audet Excavation Inc.	2 409 044.77\$
2- Groupe Colas	2 163 484.58\$
3- Construction Abénakis Inc.	1 972 409.14\$
4- PE. Pageau Inc.	2 370 336.10\$
5- Excavation Marcel Vézina Inc.	1 962 140.73\$
6- Pavage U.C.P.	1 954 123.85\$
7- Construction et Pavage Portneuf	2 216 859.00\$
8- Les entreprises Gilbert Cloutier	2 269 605.35\$

ATTENDU la recommandation d'octroyer le contrat à Pavage U.C.P au montant de 1 954 123.85\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'OCTROYER** le contrat à Pavage U.C.P au montant de 1 954 123.85\$, le tout conditionnellement à l'approbation de la firme



2025-04-67
Résolution
ou annotation

d'ingénierie responsable du devis et conditionnel de l'approbation du règlement d'emprunt pour réaliser lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 - RÉSOLUTION - Offre de contrat de déneigement de la route 281 par le MTQ

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre du ministère des Transport et de la Mobilité durable du Québec datée du 17 mars dernier demandant à la municipalité son intérêt à offrir le service de déneigement et déglacage de la route provinciale 281;

CONSIDÉRANT la réception du devis technique incluant les éléments que la municipalité doit présenter datée du 21 mars dernier;

CONSIDÉRANT l'offre et les informations soumises à la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande du directeur général d'avoir le devis technique afin d'évaluer correctement l'offre du MTQ;

CONSIDÉRANT que certains éléments de l'offre et du devis ne sont pas conforme aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ces éléments pourraient mettre à risque la municipalité quant au coût qui pourraient impacter le budget municipal et les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ENTREPRENDRE** des discussions afin de négocier les paramètres de l'entente et du devis pouvant créer un risque pour la municipalité;
- **DE DISCUTER ET COMPRENDRE** les éléments techniques requis afin de répondre adéquatement aux exigences du MTQ;
- **DE PRÉVOIR** les impacts financiers découlant de l'entente potentielle
- **DE PRÉVOIR** une clause de sortie mutuelle du contrat en cas de force majeure à la fin de chacune des saisons;
- **DE PRÉSENTER** au conseil une proposition d'entente satisfaisante aux parties pour approbation finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-68

12.4 - RÉSOLUTION - Autorisation d'acquisition d'un véhicule des travaux publics

ATTENDU QUE le conseil a adopté le PTI (Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026), tel qu'il appert à la résolution 2025-235 ;

ATTENDU QUE au sein du PTI, un montant de 80 000\$ fut réservé à l'achat d'un camion pour les services des travaux publics en remplacement du Ford F350 - 2002 désuet;

ATTENDU QUE le dépôt d'un rapport d'analyse fournissant des recommandations, explications et justifications en lien avec un projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire;

ATTENDU QUE le rapport mentionne les équipements nécessaires pour rendre ledit véhicule fonctionnel aux diverses opérations:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par: Samuel Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** une dépense n'excédant pas 80 000\$ pour l'achat d'un camion utilitaire destiné au service des travaux publics ainsi que les



N° de résolution
ou annotation

2025-04-69

Formules d'Adresses CCL (4+8) 666-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2025-04-70

équipements et les frais mentionnés aux présentes, tel que recommandé par le rapport d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LOISIRS

Valérie et Claude sont présentement à mettre en place diverses mesures afin de faire fonctionner les différentes activités et engagements du service des loisirs. À ce titre, nous vous informons aussi que nous aurons une première rencontre officielle du comité des loisirs le jeudi 24 avril prochain pour la discussion de certains dossiers des loisirs dont les activités à venir pour la période estivale. Nous vous avisons aussi que le poste de coordonnateur(trices) des loisirs sera affiché sous peu suite au départ de madame Edith Chabot.

13.1 - RÉSOLUTION - Camp de jour

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à l'embauche de personnel pour le camp de jour pour la saison estivale 2025 ;

ATTENDU QU'EN raison de l'absence de la coordonnatrice aux loisirs ;

ATTENDU QUE l'équipe municipale doit se faire aider pour la préparation du camp ;

ATTENDU l'objectif de permettre jusqu'à 75 inscriptions cette année ;

ATTENDU QUE madame Alycia Chabot désire reprendre la responsabilité de l'équipe ;

ATTENDU QUE madame Alycia Chabot est disponible dès la mi-avril pour remplacer la coordonnatrice dans la préparation du camp ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

- **QUE** le conseil municipal procède à l'embauche de la responsable pour le camp de jour pour la saison estivale 2025 ;
- **QUE** celle-ci débute selon ses disponibilités dès la mi-avril afin de débiter la préparation du camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 - RÉSOLUTION - Autorisation de passage et halte ravitaillement dans le cadre du Grand Tour 2025

ATTENDU que le Grand Tour est un événement d'une durée de 6 jours regroupant 1 200 cyclistes, sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Saint-Anselme.

ATTENDU que la municipalité se retrouve au cœur du parcours, l'organisation aimerait y avoir un droit de passage les 5 et 7 août 2025 ;

ATTENDU que la municipalité se trouve au ¼ du parcours, l'organisation aimerait y installer la Halte-Ravito les 7 août 2025 ;

ATTENDU que le centre communautaire répond bien à ce type d'activité ;

ATTENDU la visibilité pour notre municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE COLLABORER** au Grand Tour 2025 ;
- **D'AUTORISER** le passage des cyclistes et de l'organisation ;



N° de résolution
ou annotation

2025-04-71

- **DE FOURNIR** les installations requises pour la halte-ravito du 7 aout 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 - RÉSOLUTION - Fin du contrat avec Créaphiste et nouvelle entente avec impressions PA MORIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a un contrat avec l'entreprise Créaphiste pour la production du journal municipal;

ATTENDU QUE la préparation, les nombreuses interventions de correction, la qualité du résultat et le temps requis par la municipalité pour arriver à un résultat acceptable en plus du coût pour la production de celui-ci;

ATTENDU QUE selon les termes du contrat, il est possible d'y mettre un terme selon les critères énumérés en date du 31 mars dernier;

ATTENDU le souhait de la Municipalité de Saint-Raphaël de maintenir la production du journal;

ATTENDU le test réalisé avec une autre firme en avril avant l'acceptation de leur proposition;

ATTENDU QUE les élus s'en déclarent satisfaits et que cette solution est moins couteuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1° que le Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël mette fin à l'entente avec Créaphiste ;

2° que la Municipalité de Saint-Raphaël autorise la nouvelle entente avec les impression PA Morin de Saint-Anselme;

3° que la Municipalité de Saint-Raphaël autorise le directeur général à signer, à exécuter et à appliquer les termes de la nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-72

13.4 - RÉSOLUTION - Entente de partenariat avec Jambette

ATTENDU le souhait du conseil municipal de réaliser un projet structurant pour la population de Saint-Raphaël;

ATTENDU le souhait du conseil de favoriser un environnement intéressant pour les jeunes familles;

ATTENDU QU'UN budget en 2025 est réservé pour un projet du conseil au plan triennal d'immobilisation;

ATTENDU le besoin d'ajouter au parc Godbout une infrastructure ludique pour les jeunes;

ATTENDU le besoin de rénovation et de remplacement des modules de jeux du parc du centre communautaire datant des années 1980;

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS: Samuel Roy

- **DE DÉVELOPPER** un projet de partenariat avec Jambette pour la réalisation du projet du conseil pour les parcs Godbout et du centre communautaire;



N° de résolution
ou annotation

2025-04-73

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4576 — M-103

- **DE METTRE** en place une collaboration entre la municipalité et Jambette pour la mise en place du projet pilote du module du parc du centre;
- **DE PLANIFIER** la réalisation des 2 projets au cours de l'été 2025;
- **D'AUTORISER** le projet du parc Godbout d'un montant maximal de 75 000\$;
- **D'AUTORISER** le projet du parc du centre d'un montant maximal de 90 000\$ incluant une réduction pour le projet pilote d'une valeur de 110 000\$ (200 000 coût réel à l'achat), le tout pour un montant total pour les 2 parcs de 165 000\$ après réductions;
- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à financer le projet avec le fonds de roulement prévu pour le PTI (75 000\$) ainsi que le surplus accumulé pour la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - LÉGISLATION

14.1 - ADOPTION - Premier projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le camion autopompe 219 datant de 1994 ne correspond plus aux normes requises afin de répondre au schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël tient à remplacer le véhicule autopompe 219 de 1994 du service de sécurité des incendies afin de garder son immunité de poursuite ;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est en fin de vie et constitue un risque dans la desserte de service et un risque pour la sécurité des citoyens et des pompiers ;

CONSIDÉRANT QU'IL est obligatoire de fournir une protection contre l'incendie en vertu du schéma de couverture de risque 2025-2035, le remplacement d'équipements d'intervention est nécessaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service de sécurité publique appuyé par le Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie du ministère de la Sécurité Publique ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion fut dûment donné et adopté lors de la séance ordinaire du 7 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE présentation publique a été faite le 4 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement fut dûment présenté et expliqué lors de l'assemblée publique pour le projet le 4 mars 2025 ;

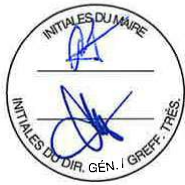
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par: Samuel Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le règlement numéro 2025-242 de la Municipalité Saint-Raphaël soit adopté et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la Loi comme suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil décrète l'achat d'un camion autopompe ou autopompe-échelle selon une recommandation à venir en fonction des opportunités sur le marché ainsi que des équipements d'intervention conforme selon les devis du service incendie, et à être annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante,



N° de résolution
ou annotation

sous les annexes A , B.

ARTICLE 2 :

Pour se procurer ladite somme de 1 000 000 \$, la Municipalité de Saint-Raphaël est autorisée à effectuer, pour les fins du présent règlement, un emprunt par billets n'excédant pas 1 000 000 \$. Cet emprunt sera remboursé en 20 ans conformément au tableau fourni par les ministères des Affaires Municipales. Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 3 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, la somme requise à travers la taxe foncière actuelle telle quelle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur de chacune des années.

ARTICLE 4 :

Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des billets et au taux d'intérêt seront réglés et déterminés par résolution du conseil municipal et au besoin.

ARTICLE 5:

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et il est assujéti à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour la tenue d'un référendum. La période de signature sera le lundi 7 avril de 8h à 18h30 au bureau municipal en vertu de la réglementation et des lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-74

14.2 - RÉSOLUTION - Retrait de l'entente de service en urbanisme avec la MRC

RÈGLEMENT NUMÉRO 307-24 ÉTABLISSANT LES COMPÉTENCES DE LA MRC POUR L'APPLICATION DE L'ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec stipule que toute municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël désire offrir directement le service d'urbanisme dans sa municipalité;

ATTENDU que pour cela, la municipalité doit signifier à la MRC vouloir se retirer de la liste des municipalités assujétiées au règlement en vigueur à compter du 1er mai prochain et ce, malgré le non-respect de la disposition de retrait prévue par le règlement en vigueur;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées aux dispositions relatives à l'adhésion et au retrait d'une municipalité, de même que diverses corrections administratives mineures.



N° de résolution
ou annotation

2025-04-75

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AVISER** la MRC du désir de la municipalité de se retirer de l'entente de service d'urbanisme;
- **DE S'ASSURER** du transfert des dossiers entre la MRC et la municipalité pour la période couverte entre l'avis et le 1er mai prochain ;
- **DE MAINTENIR** l'utilisation du service de plate-forme et logiciel mis en commun avec la MRC;
- **D'AVISER** la MRC de notre souhait de se prévaloir des services de la MRC au besoin selon les termes de facturation édictés à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 - RÉSOLUTION - Enjeu des camps de jour

ATTENDU que les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

ATTENDU tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

ATTENDU la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël soutient la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.



N° de résolution
ou annotation

2025-04-76

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation, à la FQM et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - VARIA

15.1 - RÉSOLUTION - Départ de l'employée #7197

ATTENDU la réception d'une lettre de démission datée du 28 mars dernier ;

ATTENDU l'embauche de l'employée #7197 à titre de coordonnatrice des loisirs ;

ATTENDU le souhait de l'employée de quitter son poste pour raisons personnelles, effective à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE PRENDRE** acte de la démission de l'employé #7197 à titre de coordonnatrice des loisirs ;
- **DE REMERCIER** celle-ci de son implication et des services pour la période travaillée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Une citoyenne demande des détails concernant notre retrait du service d'urbanisme de la MRC et qui occupera cette fonction à la municipalité.

Maire/conseiller: La demande de retrait du service est justifiée par le fait que la municipalité n'est pas satisfaite des services rendus à l'inspection en urbanisme, que le support aux citoyens est inadéquat et qu'à plusieurs reprises, le service n'a pas été donné dans un délai répondant à nos attentes. En ayant notre propre ressource comme plusieurs autres municipalités de Bellechasse, nous serons en mesure de répondre plus rapidement, plus efficacement et nous assurerons un soutien aux citoyens dans les demandes de façon plus rapide et personnalisée. Cette ressource pourra aussi s'assurer du respect de la réglementation dans la municipalité en plus, éventuellement, d'offrir des services à d'autres municipalités ce qui permettrait des revenus pour Saint-Raphaël. Il ne faut pas négliger aussi une économie au niveau de la quote-part en urbanisme que nous payons à la MRC.

2. Une citoyenne demande de bien analyser la pertinence de s'occuper du déneigement de la route 281. Avec le défi des ressources humaines, le risque de coût et que l'expérience dans le passé qui avait été négative, nous ne sommes pas obligés dans prendre plus sous notre responsabilité.

Maire/conseiller/DG: Effectivement, il y a un risque et aussi une opportunité. Le risque doit être analysé en profondeur d'où la demande de négociation avec le MTQ pour prévenir au maximum les risques pour la municipalité. L'opportunité est d'acquiescer un véhicule qui est requis d'ici quelques années mais celui-ci serait « remboursé » par le revenu de ce contrat ce qui permettrait d'amortir le risque financier de l'achat d'un futur véhicule en plus de maximiser nos



N° de résolution
ou annotation

2025-04-77

Formules et Affaires CCL (410) 893-2175 / 1-800-463-4576 — M-103

opérations car nos charrettes circulent déjà sur le parcours sans entretenir la route, créer des économies de fonctionnement, conserver la flotte de véhicules plus longtemps et avoir un véhicule fiable pour la saison d'été.

3. Un citoyen propose dans les prochaines étapes de la municipalité suite aux diverses réalisations positives de travailler sur un projet pour les jeunes de 14 à 17 ans. Plusieurs possibilités existent pour ce créneau comme les « skate parcs », les parcours d'entraînement, les terrains de football ou de basketball. Ceci permettrait une offre plus complète et permettrait probablement de diminuer le vandalisme et le vagabondage.

Maire: la proposition est accueillie favorablement et cet élément avait aussi ressorti lors de la rencontre du comité des loisirs. Nous concertons nos efforts à la réalisation des projets en cours mais nous gardons à l'esprit ce futur projet.

DG: Un nouveau programme verra le jour en 2026-2027 comme les infrastructures de loisirs et cette potentielle subvention pourrait permettre la réalisation d'un grand projet d'aménagement de nos infrastructures de loisirs du parc communautaire. Ces idées pourraient alors y être intégrées.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20 H 34

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire



N° de résolution
ou annotation

**18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU
CONSEIL)**

1. Dossiers du maire
2. Dossiers du DG
3. Dossier financier 2025
4. Dossier aires de jeux des petits (projet du conseil)
5. Remplacement camion des travaux publics F350 2002
6. Information Règlement taxe spéciale commerciale / transport sur les chemins résidentiels
7. Varia